



FEDERATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Secteur social et médico-social

Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966

Déclaration CGT à la Commission Nationale Paritaire de Négociation du vendredi 24 janvier 2014

À la veille de la conférence salariale du 29 janvier 2014, après plusieurs années de gel de la valeur du point et une très faible revalorisation en 2013 (de 0,4 %), nous constatons une perte pouvoir d'achat de 26 % sur 15 années.

Cette situation est la conséquence de politiques d'austérités qui s'amplifient, empêchent la croissance et provoquent la récession. Le choix d'un mode de croissance financière et libérale qui s'est imposé depuis trente ans nous a précipité dans cette crise. C'est bien ce modèle économique qui privilégie la rémunération des actionnaires au détriment des salaires, de l'investissement, de la protection sociale et du bien commun qu'il faut mettre en cause. Alors que le patronat et hélas, le gouvernement mettent en avant le "coût du travail et du service public" comme frein à la compétitivité, la CGT estime que la revalorisation des salaires est indispensable et urgente pour :

- ▶ répartir plus justement les gains de productivité et favoriser la croissance de l'emploi ;
- ▶ maintenir et faire progresser le pouvoir d'achat ;
- ▶ financer nos missions de service public à hauteur des besoins de la population ;
- ▶ atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ▶ rémunérer les qualifications ;
- ▶ relancer l'économie.

Concernant notre convention collective CCNT 66, une fois de plus, la CGT dénonce cette politique d'austérité et rappelle qu'un simple alignement du salaire minimum conventionnel (indice 348) sur le SMIC (1445,38 euro brut mensuel) devrait se traduire par une valeur du point à 3,85 euros. **Pour combler le retard de salaire constaté depuis 16 ans (- 26 %), la valeur du point devrait être de 4,79 euros.**

Dans tous les cas, nous sommes bien loin du compte, notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader et le nombre de salariés infra SMIC ne cesse d'augmenter.

De plus, depuis plusieurs années, les organisations patronales s'évertuent à imposer un Glissement Vieillesse Technicité autour de 1 %, qui entraîne une stagnation de la valeur du point et accentue, de fait, le décrochage des salaires conventionnels par rapport au SMIC.

Notre syndicat demande un calcul du GVT qui corresponde à la réalité du salariat de notre convention et pour 2014, les salariés attendent une revalorisation significative de leur rémunération.

Cela passe par :

- le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par l'augmentation immédiate du point ;
- la reconnaissance des métiers et des qualifications dans le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- la résorption de la précarité ;
- la revalorisation immédiate du SMIC à 1 700 euro brut.

Fait à Montreuil, le 24 01 2014.

Réf. 023.14 UFAS.CGT